

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	BACCALAUREAT 2016 INFORMATIQUE	DUREE : 1 H Coef. : 1
OFFICE DU BACCALAUREAT	SERIES G2 / G3	

SESSION NORMALE

La micro-finance **MERCY** procède à l'amélioration des conditions salariales de ses agents commerciaux. Le salaire mensuel est composé d'un fixe mensuel qui est égal à 30 000 F et des primes variables selon le groupe et le chiffre d'affaires réalisé dans le mois.

Les agents, selon leur ancienneté sont classés dans trois groupes (Senior, Junior et Cadet). Le traitement s'opère dans les conditions suivantes:

- *Groupe Senior*

Tout agent senior bénéficie d'une prime de 20% du chiffre d'affaires; s'il opère à Lomé il a une prime supplémentaire de 10 000F mais hors Lomé, la prime supplémentaire est de 25 000F.

- *Groupe Junior*

Si le nombre de jours d'absence dépasse 3, la prime est de 15% du chiffre d'affaires; dans le cas contraire la prime est de 20% du chiffre d'affaires.

- *Groupe Cadet*

Si le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 F, la prime est de 10% du chiffre d'affaires; lorsqu'il supérieur ou égal à 500 000 F, la prime est de 15% du chiffre d'affaires.

Travail à faire

- 1- Présenter l'organigramme permettant de calculer et d'afficher le salaire mensuel de chaque agent.
- 2- Etablir une table de décision à entrée limitée permettant d'attribuer la prime et la prime supplémentaire dans les conditions où tous les Juniors sans distinction bénéficient d'une prime 18% du chiffre d'affaires. (le nombre de jours d'absence ne constitue plus une condition d'octroi de prime).